

Quand les CCI proposent leur propre réforme

Le 14 avril, les Présidents des CCI réunis en Assemblée Générale Extraordinaire de l'ACFCI à Paris ont adopté par 98 voix pour, 59 contre et 12 abstentions, le projet de refondation du réseau des CCI qui sera présenté au Gouvernement, dans le cadre de la préparation du projet de loi de réforme du réseau consulaire.

Tout au long de leur histoire, les CCI se sont révélées être un acteur majeur du soutien aux entreprises et du développement économique de leurs territoires. Conscientes des profondes mutations de leur environnement, elles se sont engagées il y a déjà quelques années dans un important mouvement de réforme qui a fait l'objet de la Loi de 2005. Face à l'aggravation de la situation économique, et à la volonté des Pouvoirs Publics d'entreprendre la Révision Générale des Politiques Publiques, les CCI ont décidé de s'engager dans une réorganisation ambitieuse de leur réseau, visant à renforcer les échelons régional et national de leur organisation tout en maintenant la nécessaire proximité avec les entreprises des territoires. Ce projet de réforme tend vers une plus grande rationalisation et une mutualisation de leurs structures aux niveaux national et régional, et une adaptation de leurs missions (information et conseil/formation/appui aux entreprises) au XXI^{ème} siècle, tout en améliorant la qualité et l'homogénéité des services rendus aux entreprises de leurs territoires par les Chambres locales. La réorganisation du réseau est construite autour de la transformation des chambres régionales de commerce et d'industrie en chambres de commerce et d'industrie de région aux pouvoirs, tant de gestion que d'animation économique, renforcés, et de la transformation des chambres de commerce et d'industrie en chambres de commerce et d'industrie territoriales, éta-

blissements publics rattachés aux chambres de commerce et d'industrie de région, qui assurent les services de proximité aux entreprises dans les territoires. Pour renforcer cet échelon régional, le mode de scrutin sera également modifié, afin de faire élire au suffrage universel direct de leurs pairs simultanément les représentants des entreprises à l'échelon régional et territorial.

Enfin, ces dispositions réaffirment et renforcent le rôle de l'ACFCI comme interlocuteur unique, au niveau national, des pouvoirs publics.

La mutualisation des ressources et des moyens est renforcée au niveau de l'échelon régional, ce qui impliquera une réduction des coûts, tout en accroissant l'efficacité des services rendus aux entreprises. Ce qui est en fait le but de la RGPP.

Reste à savoir maintenant ce que le projet de Loi retiendra de ces propositions.

Quoiqu'il en soit, le réseau des CCI est le seul organisme public national à avoir proposé au Gouvernement sa propre réforme.

Le processus est désormais engagé et devrait se réaliser selon le calendrier suivant :

- Juin 2009 : élaboration du projet de Loi et transmission au Conseil d'Etat
- Juillet 2009 : examen du projet de Loi en Conseil des Ministres
- Octobre/novembre 2009 : vote de la Loi
- Novembre 2010 (date vraisemblable) : élections
- 1^{er} janvier 2011 : mise en œuvre de la réforme.



SIMPLIFIEZ VOUS LA DÉCLARATION ET LE PAIEMENT DE LA TVA AVEC TÉLÉTVA

Avec TélétVA, la Direction Générale des Finances Publiques vous propose la télé-déclaration et le télé-paiement de la TVA.

Ce service offre le choix entre deux modes de transmission :

- **TELETVA-EFI** : qui correspond à la saisie directe en ligne des déclarations de TVA par l'entreprise et à une transmission par internet sécurisée au moyen d'un certificat numérique. Ce mode d'échange convient particulièrement aux entreprises qui réalisent elles-mêmes leurs déclarations de TVA.
- **TELETVA-EDI** : qui consiste en la transmission électronique de fichiers comptables par l'intermédiaire d'un prestataire (le partenaire EDI). Ce mode d'échange convient particulièrement aux entreprises déléguant la réalisation de leurs déclarations de TVA à leur expert-comptable.

LES AVANTAGES DE CETTE DÉMARCHE :

- **une grande facilité d'utilisation**, avec pour la procédure EFI, la saisie de la déclaration en ligne et la possibilité de régler la TVA en une seule opération à l'aide d'un formulaire pré-rempli,
- **la gratuité du dispositif** pour la procédure EFI de déclaration en ligne (téléchargement d'un certificat gratuit) sur le serveur TélétVA (www.impots.gouv.fr rubrique « Professionnels / TélétVA par internet : je m'abonne »),
- **des transactions sécurisées** avec délivrance d'AR pour la déclaration et pour le paiement,
- **une démarche financièrement intéressante** car la date de prélèvement intervient au plus tôt à la date limite de paiement quelque soit la date de dépôt à laquelle est effectué le télé-règlement.
- **un gain de temps** car les télé-déclarations et les télé-règlements peuvent être réalisés jusqu'à la date limite de dépôt des déclarations.

POUR PLUS D'INFORMATION :

www.impots.gouv.fr rubrique Professionnels.

Pour vous renseigner

et accompagner votre démarche :

- votre correspondant départemental : Grégory PLESSIEZ - tél : 03 24 56 89 11
- mail : gregory.plessiez@dgfip.finances.gouv.fr
- votre Service des Impôts des Entreprises dont l'adresse figure sur vos déclarations de TVA.

Toute la vérité sur l'intelligence économique des PMI-PME ardennaises

“La position des PME ardennaise sur la chaîne de valeur est assez particulière. En tant que sous-traitants, les PME de la métallurgie ne s'occupent pas de la conception des pièces qu'elles fabriquent. L'innovation est donc en quelque sorte « subie », car elle est faite par le client. Ces PME ont très peu de marges de manœuvre quant à leur procédé de fabrication.

De la même manière, leur stratégie d'internationalisation dépend de celle du client. Elle revient à les suivre dans les pays dans lesquels il s'installe. Dans ces conditions, il est difficile d'avoir une stratégie anticipative. Leur position ne leur donne pas une assez bonne visibilité de l'avenir”.

Cette analyse pertinente est un extrait d'une thèse professionnelle de Mastère Stratégic Management de HEC soutenue en mai 2008 par Véronique Coggia.

Cette jeune diplômée de l'Ecole Polytechnique qui

travaille aujourd'hui à la direction de la stratégie d'Eurocopter, a préparé son mémoire de thèse dans les Ardennes en étroite collaboration avec la CCI. Sa thèse brillamment exposée l'an passé et devenue un livre cette année, un essai intitulé « Intelligence économique et prise de décision dans les PME » et sous-titrée ainsi : « Le défi de l'adaptation des procédés d'intelligence économique aux particularités culturelles des petites entreprises ».

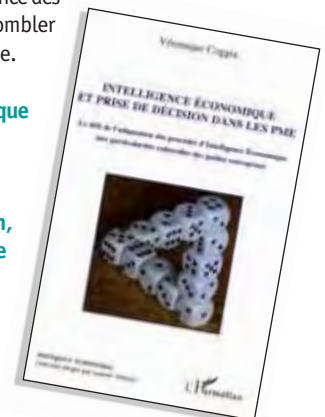
La jeune polytechnicienne y démontre sans retenue combien une intelligence économique adaptée aux petites structures constituerait un très grand avantage concurrentiel aujourd'hui en France, dans un contexte de concurrence mondiale exacerbée par la crise financière.

L'essayiste démontre aussi que les premiers organismes publics à se préoccuper de l'établissement et de l'animation d'intelligences économiques sont justement les CCI, celle des Ardennes en particulier.

L'ouvrage de Véronique Coggia dresse un portrait très réaliste de l'économie des PME-PMI ardennaises et de leurs cultures managériales.

Son essai souligne surtout les difficultés des chefs d'entreprise ardennais à concevoir l'intelligence économique et l'insuffisance des organismes publics à combler rapidement cette carence.

« **Intelligence économique et prise de décision dans les PME** » par **Véronique Coggia**, éditions de **L'Harmattan**, collection « **Intelligence économique** » dirigée par **Ludovic François**, **125 pages**, **13 euros**.



Du nouveau sur le port fluvial de Givet

Récemment, en partenariat avec la préfecture des Ardennes, l'établissement public Voies navigables de France (VNF), le Conseil régional de Champagne-Ardenne, le Conseil général des Ardennes et la Communauté de communes Ardenne Rives de Meuse, la CCI des Ardennes a signé le volet fluvial du contrat de projet Etat-Région (2007-2013).

Associé au contrat de développement économique des Ardennes et au contrat de reconversion du site militaire de Givet, ce volet fluvial du contrat de projet Etat-Région est doté par les contractants de 9,4 M€ de budget. Il s'agit de développer les transports fluviaux dans les Ardennes et de créer une plate-forme multimodale à Givet (canaux, routes express, trains).

Sous la maîtrise d'œuvre de la CCI des Ardennes :

- L'aménagement et l'équipement d'une plate-forme de conteneurs multimodale et de son accessibilité, (3 M€ dont 0,6 M€ de la part de la CCI des Ardennes).

Sous la maîtrise d'œuvre de VNF :

- Une étude de développement économique partenarial des ports de Givet et de Namur, (200 000€ - perspectives de développement du transport de conteneurs).

- Des études et des travaux d'élargissement de la porte de garde, (4 M€ - permettre le passage de bateaux de grand gabarit).
- L'aménagement du quai des Trois Fontaines face aux carrières et d'un bassin pour permettre aux bateaux de virer de bord, (2,2 M€ - la gestion du quai de chargement des carrières sera ensuite rétrocédée à la CCI des Ardennes).

Contact : Jean- Luc Frenneaux

Tel : 03 24 56 62 38 - mail : jlfrenneaux@ardennes.cci.fr



Un budget supplémentaire au service des entreprises

Les services de la CCI des Ardennes sont financés par la TATP (Taxe Additionnelle à la Taxe Professionnelle). Ils soutiennent le développement des entreprises sur le territoire ardennais. La consommation du budget 2008 en témoigne largement.

Parmi les actions caractéristiques de la CCI des Ardennes en 2008, citons par exemple, le lancement d'une opération collective de Lean Manufacturing en partenariat avec l'UIMM, la mise en place d'une formation spécifique pour les agents de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés à Charleville-Mézières.

L'on peut citer aussi la 2^{ème} édition de l'opération Commerce en Fête sur le thème « Mon commerçant, Mon environnement », l'animation de la journée d'affaires transfrontalières à Sedan et celle du Forum de la Création et de la Reprise d'Entreprises à Charleville-Mézières,

Au programme aussi du budget 2008, l'étude sur le développement des activités du centre-ville de Charleville-Mézières, la campagne d'information et de promotion du dispositif d'exonérations fiscales et sociales du « bassin d'emplois à redynamiser » et l'accom-

pagnement en Chine de 10 entreprises ardennaises.

De plus en 2008, la CCI des Ardennes a mis en place un nouvel organigramme, la nouvelle grille nationale de classification des emplois et le rapprochement de ses écoles.

En 2008, la CCI des Ardennes a de surcroît complété son offre d'implantation d'entreprises sur la zone d'activités de Tournes-Cliron et sur la plate-forme multimodale du port de Givet. Ces infrastructures sont désormais opérationnelles et en phase de commercialisation.

Précisons que la CCI des Ardennes s'est attachée à développer l'ensemble de ses actions sans augmenter le taux de TATP. Ce dernier demeure le plus bas de la région et très en dessous de la moyenne nationale.

Contact : CCI des Ardennes
Fatima Pauchet - tél : 03 24 56 62 28
mail : fpauchet@ardennes.cci.fr

TATP : retour aux entreprises (hors frais de structure)

